

COMMUNE DE GOEULZIN

CANTON D' ARLEUX

**PROGRAMME D'ETUDE
AMELIORATION DU CADRE DE VIE**



PRESENTATION DE LA COMMUNE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

Consciente de la valeur de son potentiel architectural et paysager et soucieuse de voir se développer le confort et le plaisir à vivre de ses habitants, la commune de Gœulzin décide d'entreprendre une réflexion visant à l'amélioration de son cadre de vie.

Les souhaits de l'équipe municipale s'orientent selon deux axes de préoccupations majeures :

1 - Mieux être et plaisir à vivre de la population

- . la mise en sécurité du C.D. 65
- . la mise à disposition d'équipements sportifs et de loisirs.

2 - Préservation et valorisation du patrimoine architectural et naturel de la commune visant notamment :

- . L'action sur les bâtiments publics anciens
- . Incitation auprès des propriétaires de bâtiments et terrains privés d'intérêt communal.

La mise en place du programme communal se fait sous forme du document suivant établi avec l'aide du C.A.U.E.

Dans le processus de l'étude, le travail attendu ensuite par l'équipe de maîtrise d'oeuvre, consistera à :

I. Préciser exactement la définition des enjeux communaux et les objectifs à atteindre en accord avec le programme et l'étude intercommunale en cours (volet touristique).

C'est à ce stade que la commune conviendra du choix des partenaires à associer à cette démarche (D.D.E., D.V.I., Associations locales, habitants...)

Un premier document fixera définitivement l'ensemble des directives d'aménagement à suivre.

II - Mener une analyse des sites et produire des schémas d'organisation.

L'analyse se basera sur :

- . *La collecte d'informations diverses existantes* (études paysagères, touristiques, architecturales, historiques locales,...) glanées auprès du maître d'ouvrage, d'associations, de particuliers,...
- . *Un examen visuel* mettant en évidence les usages réels des lieux notamment aux moments forts de la vie communale (fêtes, marchés, sorties d'école, rencontres sportives,...).
- . *Un recensement des atouts et caractéristiques actuels existants* à exploiter. Ces éléments de base permettront au maître d'oeuvre de formaliser l'ensemble du programme tout en confortant ou en infléchissant certains points au moyen de schémas de principe croquis, et esquisses.

Ces derniers documents aideront le maître d'ouvrage à arrêter ses choix d'aménagement.

Le maître d'oeuvre aura parallèlement pour tâche de présenter son travail sous des formes diverses (expositions, manifestations, démonstrations publiques,...) incitant les partenaires et notamment la population à participer à l'oeuvre commune.

Sur ce chapitre, le C.A.U.E. met par ailleurs, à la disposition des équipes enseignantes, un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et l'environnement : "l'Ecole des Passemurailles".

III. - Une fois les options d'aménagement fixées et les enveloppes financières estimées par la commune, le maître d'oeuvre précisera, si nécessaire, la nature de certains travaux sous forme d'A.P.S.

Il aidera ensuite la commune à établir son programme pluriannuel de travaux en fonction de critères tels que:

- l'exemplarité
- l'urgence (sécurité...)
- les opportunités (réfection assainissement, voiries, électricité,...)
- le coût
- ...

LES THEMES RETENUS POUR L'ETABLISSEMENT DE CE PROGRAMME SONT LES SUIVANTS :

1 - Le C.D 65 :

- . Traversée de Goculzin (Sécurité, fonctionnalité pour les riverains, image de la commune, ...)
- . Signalisation et accroches du C.D au centre du village
- . Lotissements qui s'y rattachent : La Plaine, Le Val Fleuri

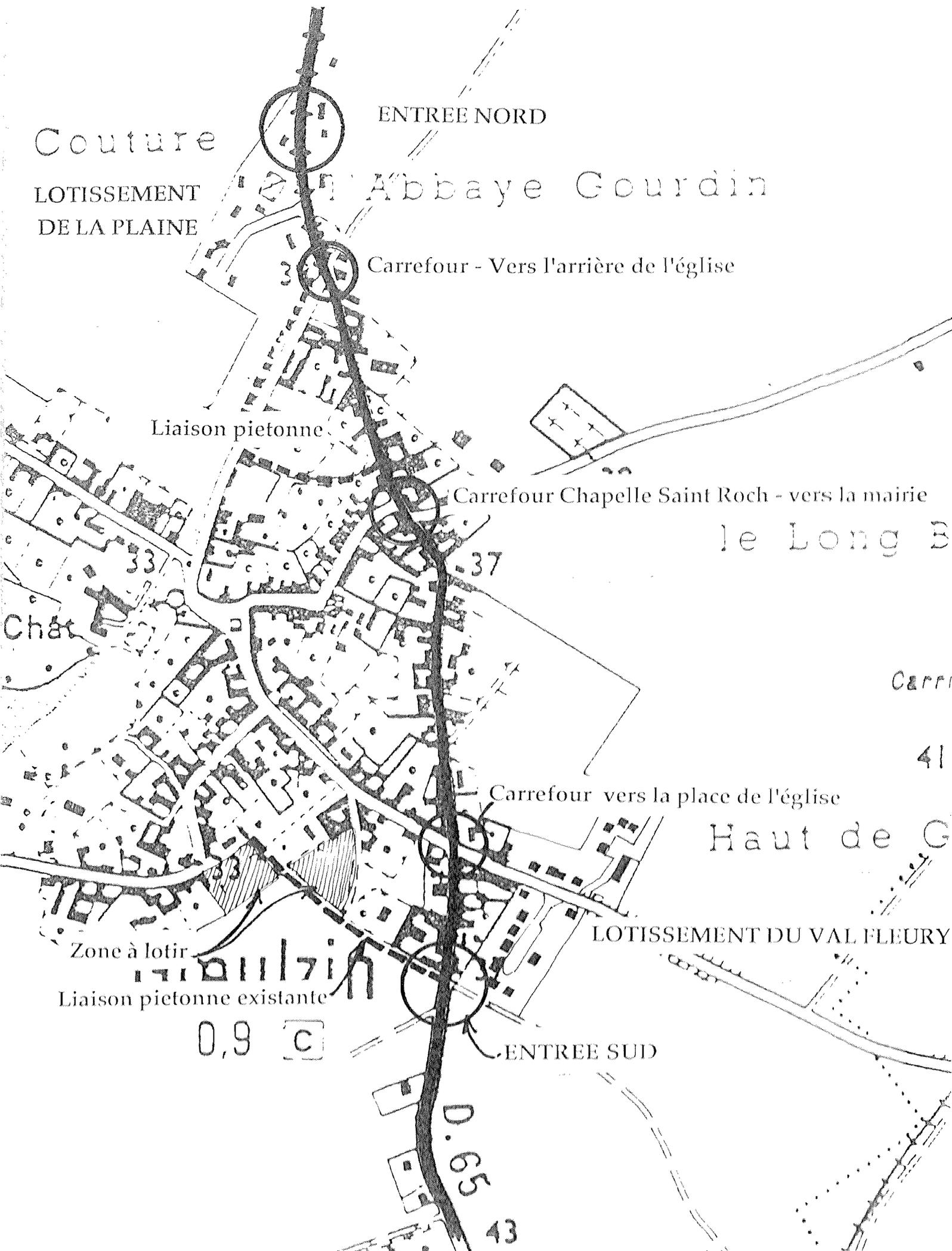
2 - Les différents pôles vitaux et attractifs de la commune :

- . Le pôle Mairie / Ecole
- . Le pôle Eglise / Place du Souvenir
- . Le pôle Château / Etang / Moulin

3 - Les extensions futures :

- . Zones de constructions permissives (NA a)

TRAVERSEE DE GOEULZIN PAR LE C.D 65



ENTREE NORD

Couture

LOTISSEMENT
DE LA PLAINE

Abbaye Gourdin

Carrefour - Vers l'arrière de l'église

Liaison piétonne

Carrefour Chapelle Saint Roch - vers la mairie

le Long B

Carrefour vers la place de l'église

Haut de G

LOTISSEMENT DU VAL FLEURY

ENTREE SUD

Zone à lotir

Liaison piétonne existante

0,9 c

D. 65

43

LE C.D 65 :

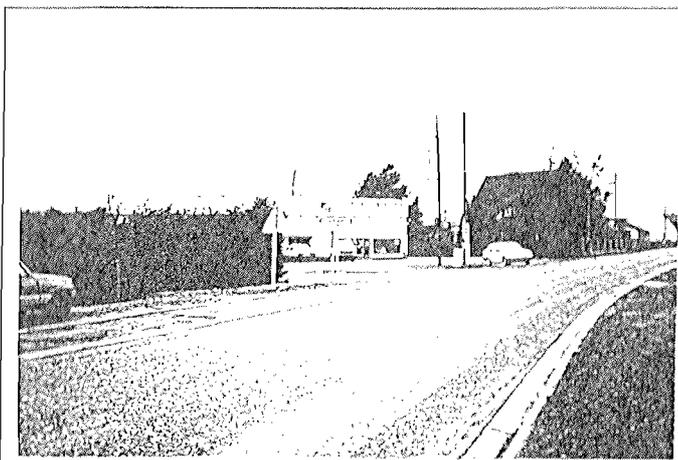
Reliant Douai à Arleux, le C.D65 traverse la commune de Goculzin du Nord au Sud en tangentant le centre du village.

Fréquentation importante et tracé rectiligne en font un axe dangereux et mal qualifié pour les riverains.

1 - TRAVERSEE :

ENTREES DU VILLAGE :

Les entrées Nord et Sud sont des lieux désorganisés qu'il conviendrait de reconsidérer à la fois du point de vue de l'image de la commune que sur le plan de la sécurité.



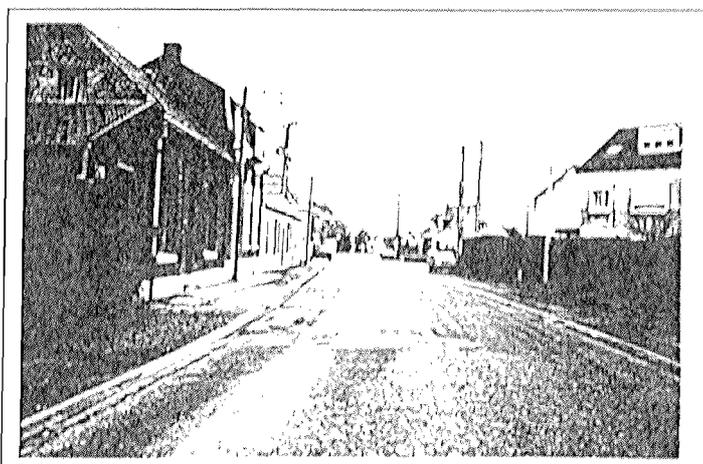
Côté Nord, le premier élément visuel perçu est une aire commerciale (magasin du type entrepot) à caractère trop routier. Traiter ce lieu comme un point d'appel plus attrayant et surtout mieux adapté à l'échelle du village, lui permettrait de jouer aussi un rôle de ralentisseur routier.



En rentrant dans Goculzin, côté Sud, la transition entre milieu naturel et construit se fait plutôt brutalement . Un accompagnement du bâti garantirait une meilleure approche du village.

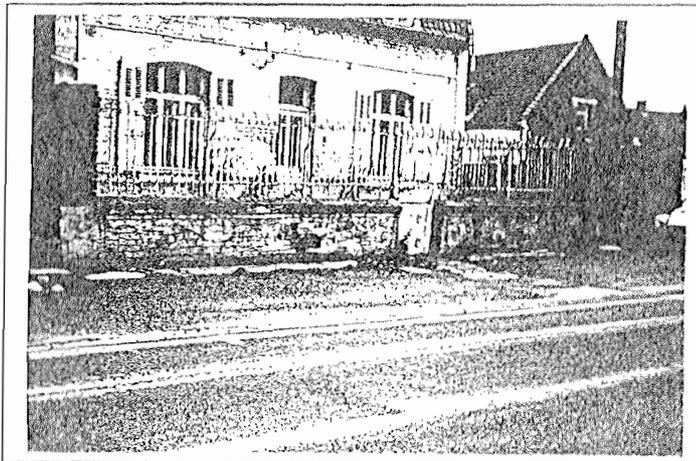
AMBIANCES ET CARACTERE DU C.D :

On tire de la traversée de Goculzin par le C.D65, une impression d'hétérogénéité due sans doute aux origines diverses du bâti aux abords de la voie. Murs, parcelles en friche, fermes traditionnelles ou maisons individuelles récentes, non alignés, forment un ensemble à caractère peu urbain .



Pour redonner à ce lieu une image plus cohérente, l'intervention de la commune se situe à deux niveaux :

1- assurer une définition plus urbaine des bas côtés par l'utilisation d'un vocabulaire simple et approprié (revêtement de sol, éclairage, ...)



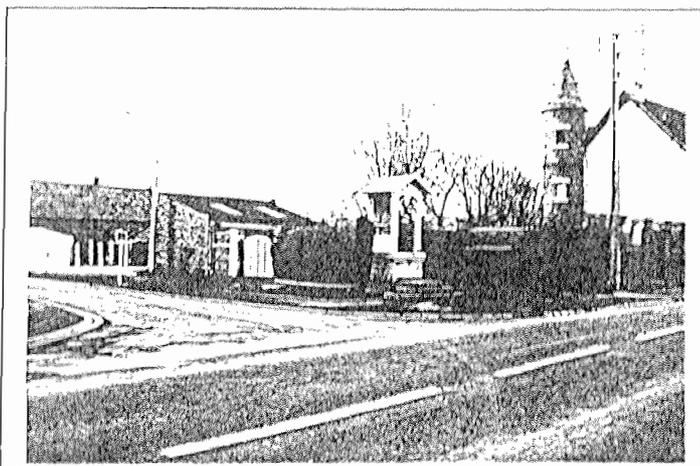
2- Inciter les riverains à prendre en compte l'aspect de leurs seuils : nettoyage, rénovation et animations de leur part seraient à envisager.

ASPECT SECURITE :

Le problème consiste à tenter de ralentir les véhicules sur la séquence du C.D passant dans le village.

L'équipe municipale aura soin de considérer aussi bien l'intervention sur la voie même (en rapport avec la D.D.E) que les effets plus ponctuels mais non moins efficaces à prévoir aux abords de la voie, au niveau des entrées Nord et Sud, et aux carrefours internes avec les axes transversaux.

2 - SIGNALISATION ET ACCROCHES DU C.D AU CENTRE DU VILLAGE :



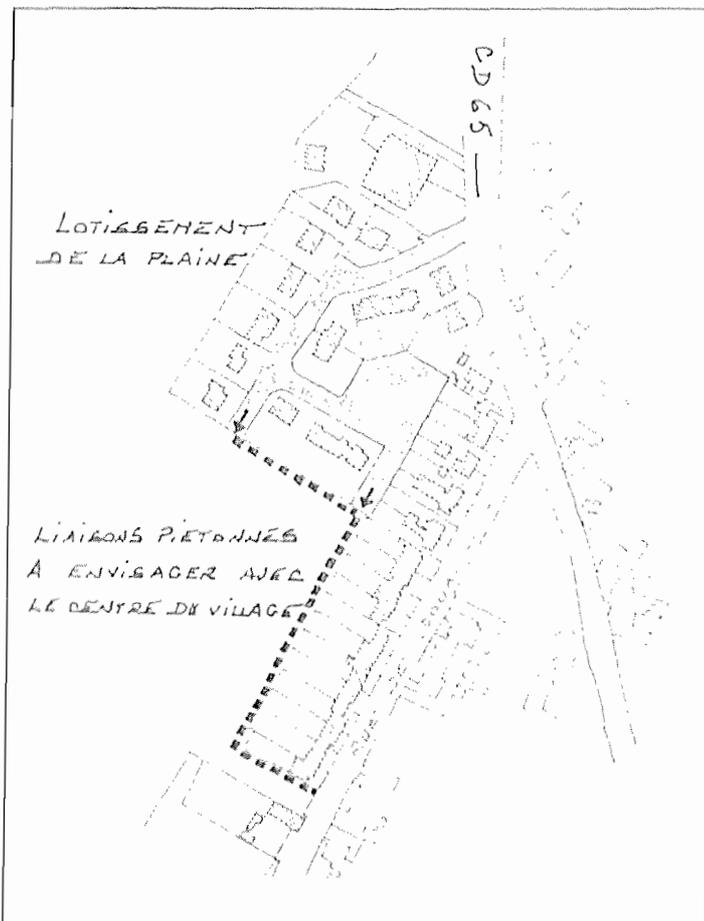
Les trois intersections menant vers le centre jouent un rôle important au niveau de l'organisation du C.D, et de sa sécurité.

Il s'agirait alors de renforcer la notion d'évènement à chaque carrefour, avec utilisation d'une signalisation appropriée, tout en préservant l'échelle des lieux considérés.

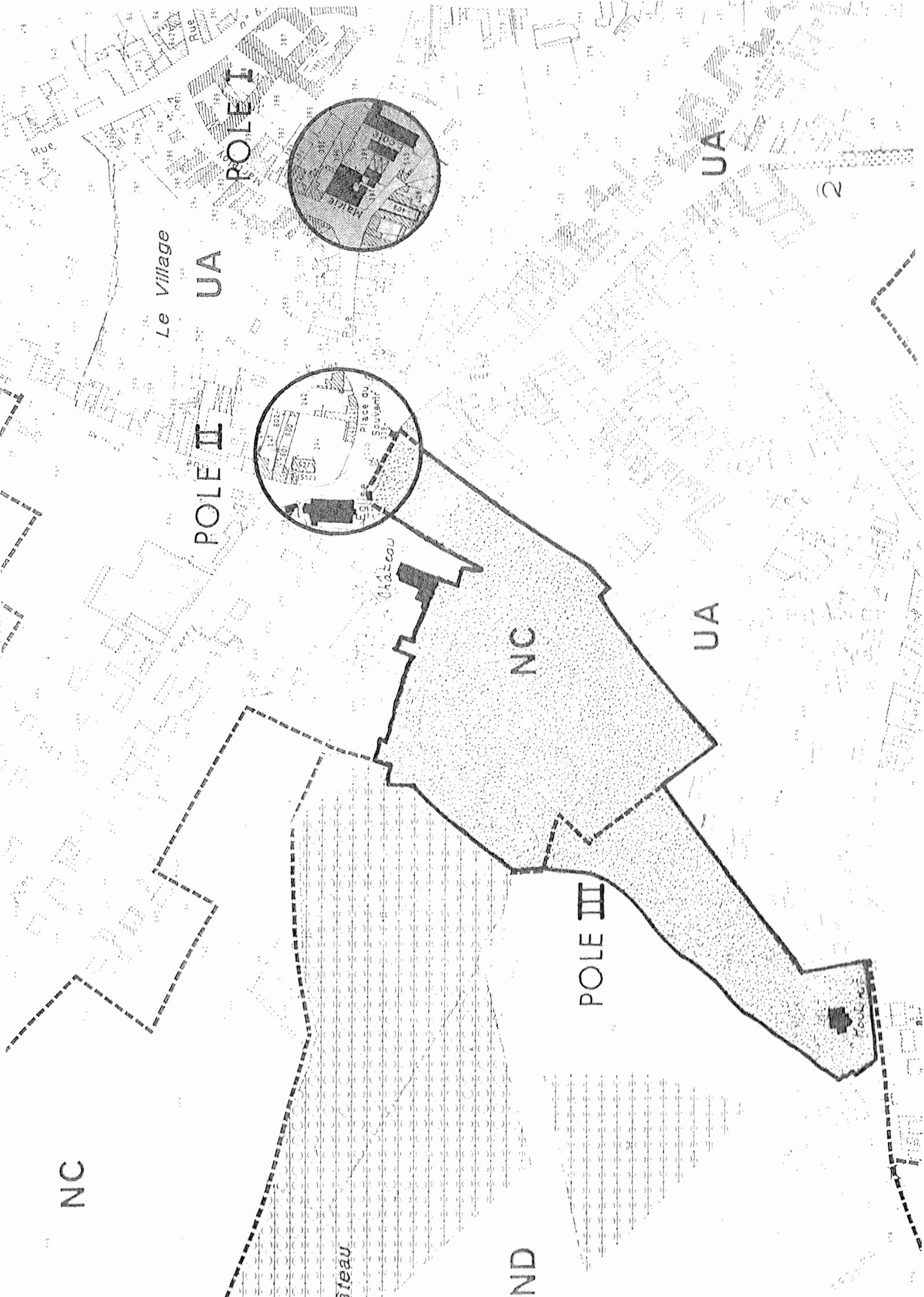
A ce titre, on peut aussi décider de mettre en évidence les chemins piétons existants, qui permettraient de relier plus agréablement les lotissements du Val Fleuri, en particulier, au centre du village (voir schéma C.D 65). Signalisation et passages protégés sont à prévoir à cet effet .

Le rattachement des lotissements, situés le long du C.D, au coeur du village se fait différemment suivant leur configuration :

La rue de desserte du lotissement du Val Fleuri, se reliant facilement à la Place de l'Eglise par son prolongement, la rue Charles Lefebvre, se devrait de mieux affirmer son appartenance au bourg, de l'autre côté du C.D (user du même registre de vocabulaire urbain d'une rive à l'autre).



Quant au lotissement de la Plaine, sa structure en impasse ne permet pas à ses habitants d'accéder directement au reste du village. Il serait peut être opportun de réfléchir à la création d'un cheminement piéton reliant ce quartier à la rue de Douai en évitant le C.D.



NC

POLE II

POLE I

POLE III

NC

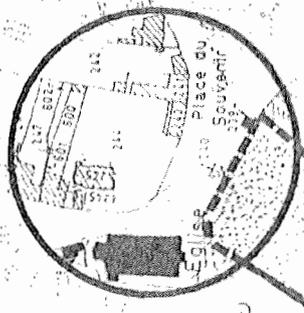
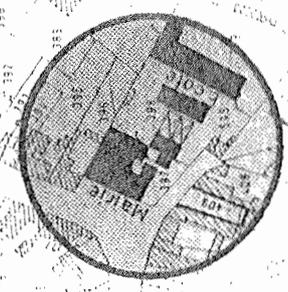
UA

ND

Le Village

UA

UA



Château

Château

Tour de

2

L'ORGANISATION DES POLES ATTRACTIFS ET VITAUX DE LA COMMUNE

Le centre de Goeulzin est constitué de plusieurs lieux forts, autant par leur centralité, leur fonction institutionnelle que leur valeur paysagère.

Repenser l'organisation du village, impliquera le rééquilibrage de ces lieux en jouant sur leur situation, leurs rôles et usages et leur présentation.

Trois pôles ont été mis en évidence :

I - Mairie / Ecole

II - Place de l'Eglise / place du Souvenir

III - Château / Etang / Moulin

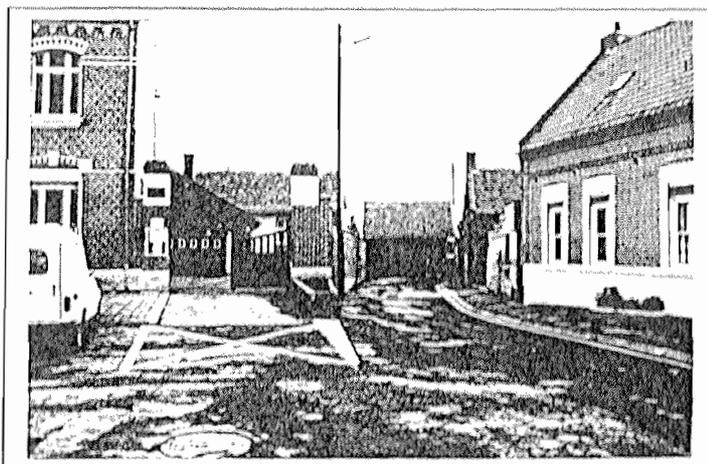
I - L'ENSEMBLE MAIRIE / ECOLE :



Batiments de la Mairie et de l'école sont accolés l'un à l'autre, l'école n'ayant pas de façade sur la rue Marteloy.

Le parvis de la mairie est donc commun aux deux institutions.

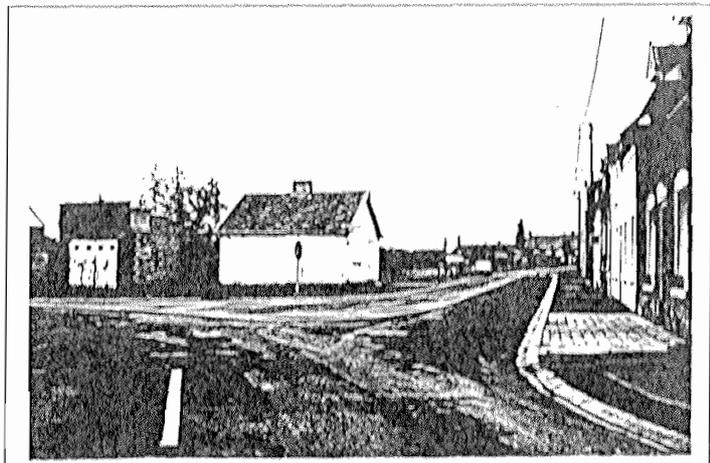
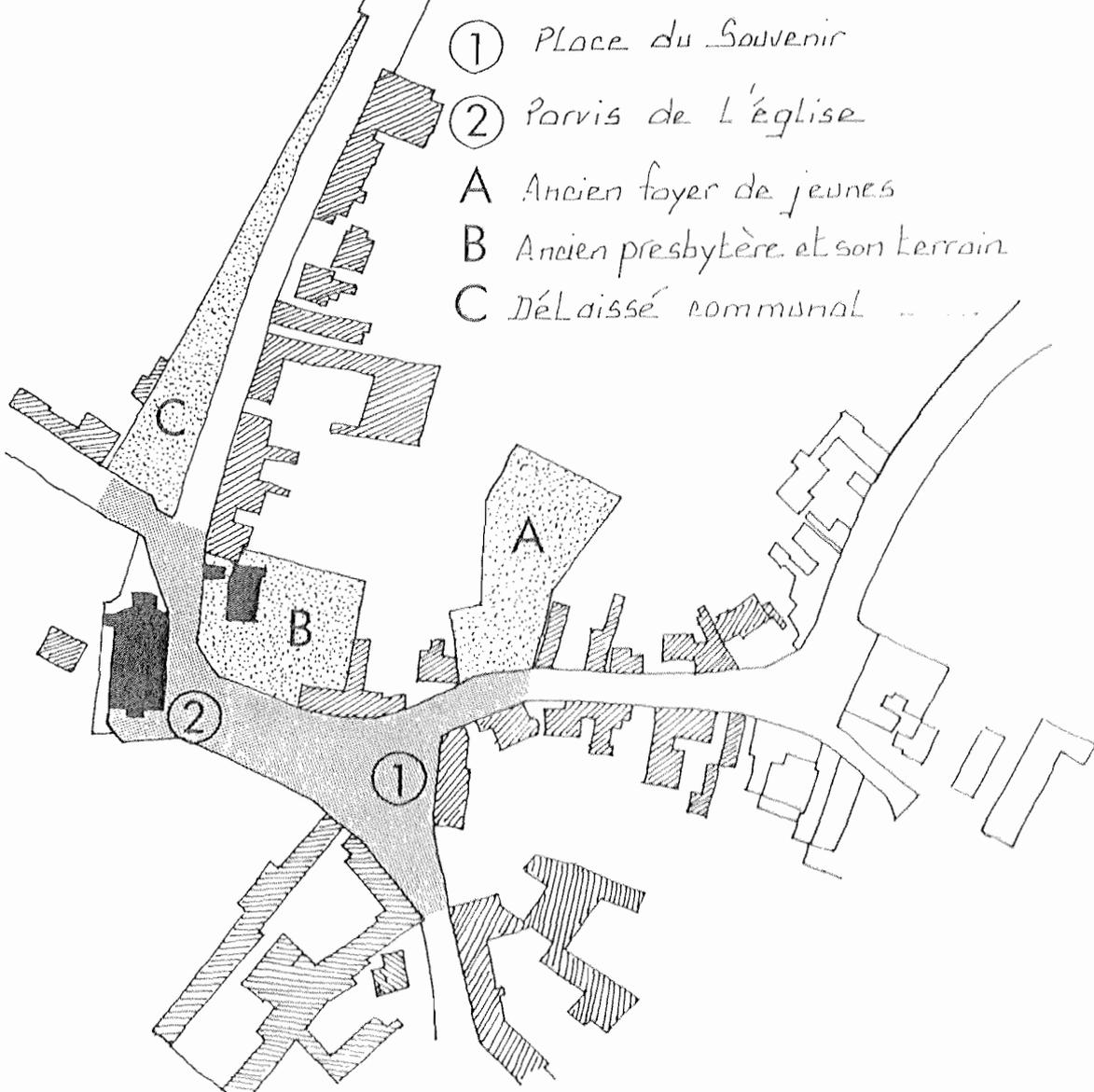
Un terrain acquis par la municipalité, sur le côté sert de complément de stationnement à l'ensemble.



L'aménagement actuel du parvis remplit son rôle d'appui à l'institutionnalité du bâtiment. Mais il y aurait à assurer une meilleure signalisation de ce lieu depuis le C.D 65.

POLE II ESPACES PUBLICS

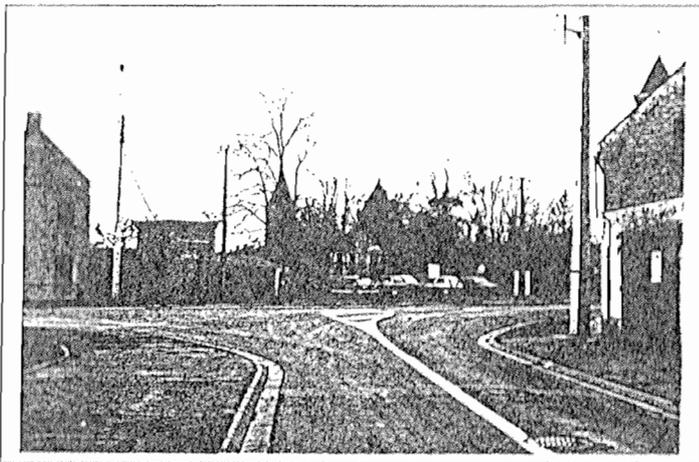
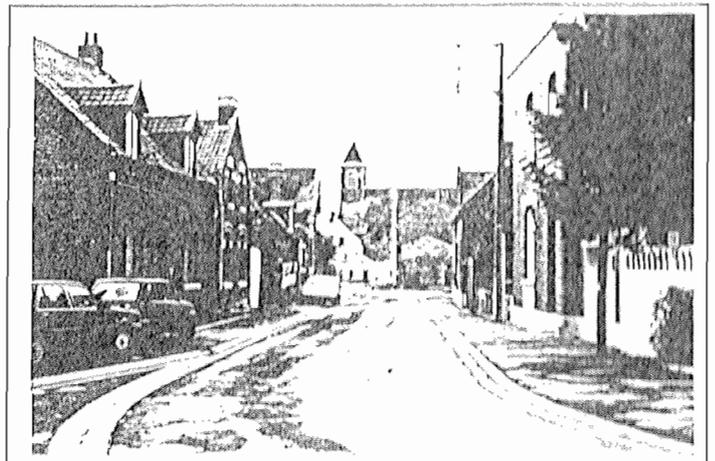
- ① Place du Souvenir
- ② Parvis de L'église
- A Ancien foyer de jeunes
- B Ancien presbytère et son terrain
- C Délaissé communal



II - L'ENSEMBLE PLACE DE L'EGLISE / PLACE DU SOUVENIR :

Outre sa valeur institutionnelle évidente, cette place, située à la croisée de plusieurs rues du village, représente un point stratégique privilégié :

- . de repère
- . de rencontre
- . de desserte (arrêt bus/car,..)
- . d'animation



Ce lieu tire en grande partie son charme, de la transparence qu'on y trouve, vers les étangs et le château .

A travers ses aménagements éventuels, on s'attachera d'abord à préserver son identité au moyen d'un travail sur les vues (axes et cadrages justifiés).

A cette place centrale se rattachent trois espaces périphériques(A, B, C, d'après schéma) acquis par la commune, et pour lesquels vocations et usages publics restent à définir.

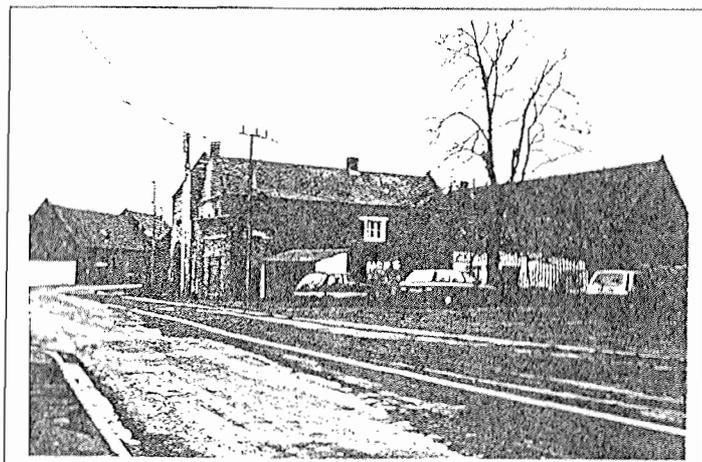
L'espace A, anciennement foyer de jeunes, est actuellement converti en espace vert par les services municipaux. La volonté d'en faire un coin agréable et accessible à tous, est louable, mais sa seule fonction d'espace de repos ne sera sans doute pas, à terme, la plus adéquate, puisqu'il existe du côté de l'étang, un potentiel de terrains mieux adaptables à une fonction de loisirs publics diversifiés.

L'implantation, sur le terrain A, d'équipements à caractère sportif tels que tennis ou billon, par exemple, le rendraient plus dynamique.

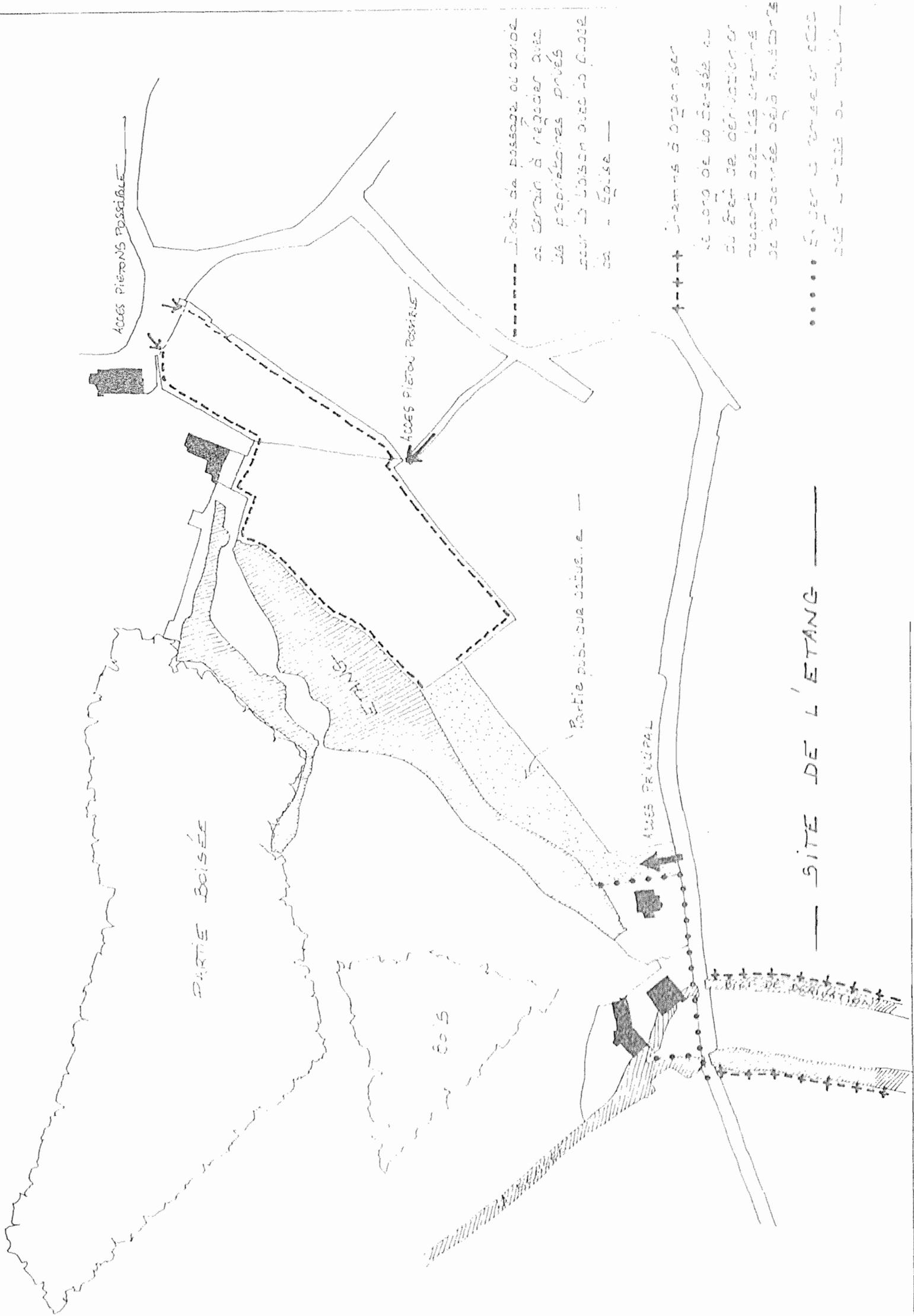
Le lieu B, correspond à l'ancien presbytère, récupéré récemment par la commune. *Le souhait des élus, est d'y installer la Maison des Associations.*

Quant à l'espace C, de forme triangulaire, il se compose de plusieurs parcelles privées rachetées par la municipalité. L'extrémité large, côté église, est destinée à l'aménagement du carrefour Rue J. Ferry / Rue de Douai (élargissement de la voirie prévu pour une meilleure visibilité). *La partie linéaire, pourra, elle, être traitée de façon paysagée assurant la triple fonction de stationnement (pour riverains, maison des Associations, ou église), de liaison piétonne entre le lotissement de la Plaine et le centre du village, d'accompagnement des automobilistes jusqu'à la place centrale.*

En fait, pour redonner à ce point nerveux de la commune, toute sa valeur, l'idée sera de dégager au maximum la place centrale de ses contraintes du type stationnements, a bribus, ou autres, pour la présenter comme véritable vitrine communale, à l'image du site paysagé dans lequel elle s'inscrit.



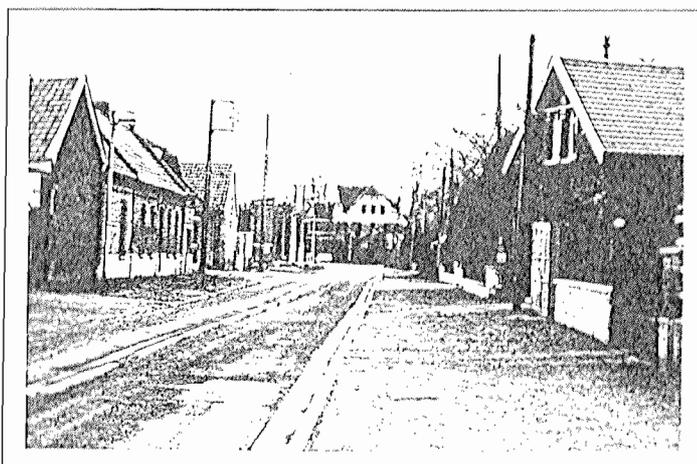
La tâche du maître d'oeuvre consistera alors en une série de propositions alternatives simulant l'évolution du centre suivant les divers usages attribués à chacun des terrains pris en compte.



III - L'ENSEMBLE CHATEAU / ETANG / MOULIN

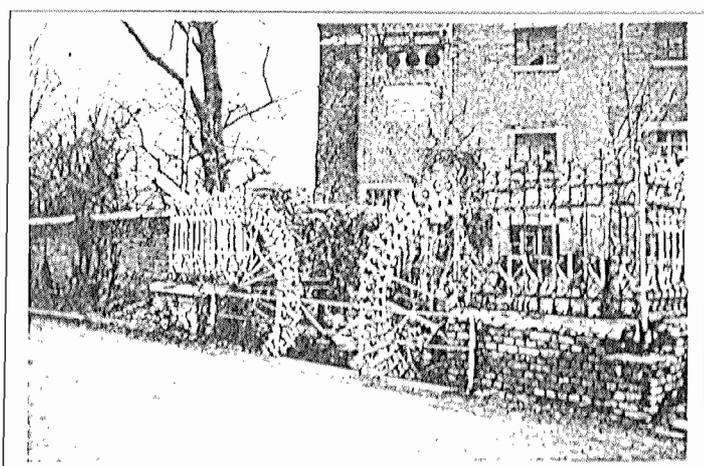
Ces trois évènements, par leur situation à proximité du centre du village, et par leur qualité esthétique et paysagère, représentent un pôle attractif indéniable pour les habitants de Goeulzin comme pour ses visiteurs.

Les abords de l'étang, dont les pâtures au sud, sont en cours d'acquisition par la commune, recèlent un potentiel riche d'utilisations : repos, ballades, pêche, canotage, ...



Château et moulin marquent le lieu de leur présence, mais demeurent tous deux du domaine d'intervention privé.

A ce titre, la marge d'action communale, se situe au niveau d'une démarche incitative auprès des propriétaires privés : agir auprès du châtelain pour stopper au minimum la dégradation du bâtiment en vue de maintenir ce dernier en place.



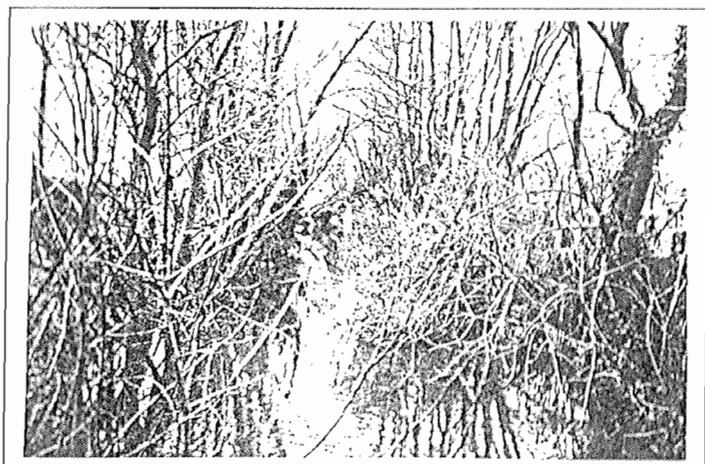
Inciter le propriétaire du moulin à remettre dans un premier temps, en état, les abords de son bâtiment (réfection des murets, remise en état des grilles, ...) dans l'esprit de l'existant, de façon à ne pas dévaloriser l'espace public contigu.

A plus long terme, une action coordonnée ou des accords entre municipalité et propriétaire pourraient aboutir à un programme d'utilisations des constructions, profitables aux usagers du site : base nautique, salle de spectacles, auberge, guinguette, hôtel,

Le bon fonctionnement de cet espace public dépendra aussi de ses circulations et accès.

L'éventualité d'une entrée piétonne à partir de la Place de L'Eglise sera à considérer.

L'unique accès actuel par la Rue du Marais devra d'ailleurs être adapté au type de fréquentation attendu sur place : piétons et cycles autorisés sur le site, mais réorganisation des stationnements à prévoir en périphérie.



Des problèmes d'écoulement de l'étang, ainsi que d'envasement du bief de dérivation se posent actuellement à la commune.

Toute intervention d'aménagement ne pourra être entamée que lorsque les différents curages, préconisés et pris en charge dans le contrat de Rivière de la Sensée, auront été réalisés.

En attendant, un des volets de la réflexion peut, dès maintenant, s'orienter vers le développement de circuits de randonnée le long de la rivière et du bief.

Au delà du moulin, la Rue du Marais aboutit à une plaine verdoyante accueillant le stade communal.

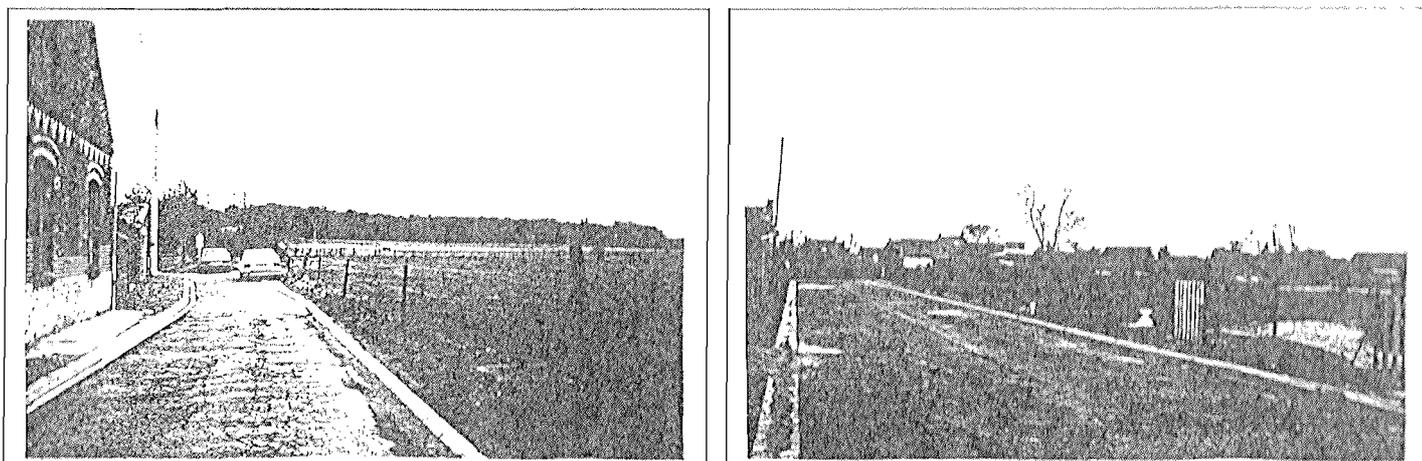
Cette zone naturelle fermée visuellement par le remblai du canal à l'Ouest, possède un attrait certain de par son ambiance et son échelle de perception.

Le maître d'oeuvre en fera une analyse permettant de mettre en évidence ses réels atouts et faiblesses afin de la préserver et d'en tirer le meilleur parti.

LES EXTENSIONS FUTURES DANS LA COMMUNE

Accusant une poussée démographique importante depuis quelques années (de 900 à 1100 habitants), Goeulzin doit faire face à des demandes de logement affluentes.

Après les deux opérations de lotissements, de La Plaine et plus récemment du Val Fleuri, un groupe de terrains à bâtir en lots libres ont été mis en vente, à proximité du centre (entre la Rue du Marais et la Rue Lefèbvre).



Pour garantir le maintien d'une identité urbaine forte ainsi que la cohérence et la qualité des extensions futures, il convient que l'effort consenti par l'équipe municipale et ses partenaires, soit complétée et amplifiée par les habitants, autant dans la gestion des espaces extérieurs que l'entretien du bâti.

Partant d'un resencement qualitatif des aspects négatifs ou à magnifier, l'action du maître d'oeuvre devra, à ce titre, s'adjoindre de documents comportant conseils techniques de ravalement, de construction, de transformation, ou de plantation, à tenir ensuite à la disposition des particuliers.